

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenus supérieurs AIC	23 février 2009	Ontario
Great Basin Gold Ltd.	23 février 2009	Colombie-Britannique
Lake Shore Gold Corp.	19 février 2009	Ontario
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund	19 février 2009	Ontario
Société Canadian Tire Limitée (La)	23 février 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation Minière Osisko	19 février 2009	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Banque Canadienne de l'Ouest (La)	19 février 2009	Alberta
COM DEV International Ltd.	19 février 2009	Ontario
Jaguar Mining Inc.	20 février 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Cameco Corporation	19 février 2009	Saskatchewan

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### McDonald's Restaurants of Canada Limited et Forum de Marketing régional de Québec Inc.

Vu la demande présentée par McDonald's Restaurants of Canada Limited (« MRCL ») et Forum de Marketing régional de Québec Inc. (« RMF Québec ») (collectivement, les « déposants ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 décembre 2008 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.Q. c. V-1.1, r.1 (le « Règlement »);

vu le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45 106 »);

vu le *Règlement 45-102 sur la revente de titres* (le « Règlement 45-102 »);

vu la demande visant à dispenser RMF Québec, à certaines conditions, des obligations d'établir un prospectus et de s'inscrire à titre de courtier prévues aux articles 11 et 148 de la Loi, dans le cadre du placement d'actions de catégorie A (au sens attribué à ce terme ci-dessous) auprès des franchisés (au sens attribué à ce terme ci-dessous) et des futurs franchisés (au sens attribué à ce terme ci-dessous) (la « dispense demandée »);

vu les expressions définies au *Règlement 14-101 sur les définitions* et les abréviations suivantes :

« actions de catégorie A » : les actions de catégorie A de RMF Québec;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de RMF Québec;

« entente de contribution » : l'entente de contribution, intervenue entre MRCL et chaque franchisé;

« franchisés » : les franchisés de MRCL qui résident au Québec et y exploitent un restaurant McDonald's;

« futurs franchisés » : les futurs franchisés de MRCL qui résideront au Québec et y exploiteront un restaurant McDonald's;

« opération visée » : une opération visée au sens du Règlement 45-106;

« règlements » : les règlements généraux de RMF Québec;

« restrictions sur le transfert des actions » : les modalités prévues aux règlements selon lesquelles l'approbation de 75 % des détenteurs d'actions ordinaires est requise pour le transfert des actions ordinaires et le transfert des actions de catégorie A est interdit;

vu les représentations suivantes faites par les déposants :

1. RMF Québec a été constituée conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 28 novembre 2008. Le siège social de RMF Québec est situé dans la province du Québec.

2. Le capital autorisé de RMF Québec comprend un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions de catégorie A, dont une action ordinaire et une action de catégorie A sont émises et en circulation à ce jour. L'action ordinaire émise et en circulation est détenue par MRCL alors que l'action de catégorie A émise et en circulation est détenue par un franchisé.

3. RMF Québec n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.

4. L'action ordinaire et l'action de catégorie A qui sont émises et en circulation ont été placées par le biais de la dispense pour émetteur fermé prévue à l'article 2.4 du Règlement 45-106.
5. En date du 28 novembre 2008, les franchisés étaient au nombre de soixante (60).
6. La convention de franchise de MRCL signée par les franchisés expose la politique de MRCL de n'accorder des franchises qu'aux personnes qui résident dans la même municipalité que leur restaurant et chacun des futurs franchisés devra signer une lettre d'offre qui prévoira qu'il devra résider dans la municipalité dans laquelle se trouvera l'un des restaurants McDonald's qu'il exploitera.
7. Selon l'entente de contribution, MRCL et les franchisés versent un pourcentage de leurs revenus respectifs provenant des restaurants McDonald's qu'ils exploitent à (i) National Marketing Forum Inc., une société dont les fonds servent aux fins de publicité, de marketing et de promotion à l'échelle nationale des restaurants McDonald's et également à (ii) un ou plusieurs des huit véhicules corporatifs établis aux fins de publicité, de marketing et de promotion des restaurants McDonald's à l'échelle régionale, dont RMF Québec fait partie.
8. RMF Québec a comme objectif principal de promouvoir les produits offerts par les restaurants McDonald's sur une base régionale dans la province du Québec et a l'intention de poursuivre principalement cet objectif dans le futur.
9. Les règlements prévoient que chaque franchisé qui signe l'entente de contribution a le droit de souscrire une action de catégorie A, que les détenteurs d'actions de catégorie A ont le droit d'élire une majorité des membres du conseil d'administration de RMF Québec, que seulement une action de catégorie A peut être émise au franchisé peu importe le nombre de restaurants McDonald's qu'il exploite et qu'aucune action de catégorie A ne peut être émise à une personne qui n'est pas un franchisé.
10. Avant chaque placement d'une action de catégorie A, RMF Québec fournira au franchisé ou au futur franchisé une copie des règlements, une copie de la présente décision et une déclaration l'informant des restrictions sur le transfert des actions.
11. RMF Québec transmettra aux détenteurs d'actions de catégorie A les états financiers vérifiés, sauf si les détenteurs d'actions de catégorie A décident de ne pas nommer un vérificateur.
12. Dans l'éventualité où des franchisés cessent de l'être, les actions de catégorie A seront rachetées par RMF Québec.
13. RMF Québec et MRCL ne sont pas en défaut vis-à-vis de la législation canadienne en valeurs mobilières.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. au moment de tout placement d'actions de catégorie A auprès des franchisés ou des futurs franchisés :
  - a) les restrictions sur le transfert des actions seront en vigueur;
  - b) RMF Québec ne sera pas un émetteur assujéti ni un fonds d'investissement dans la province du Québec;
2. la première opération visée sur une action de catégorie A acquise en vertu de la présente décision constituera un placement qui nécessitera un prospectus sauf si les conditions énoncées au paragraphe 3) de l'article 2.6 du Règlement 45-102 sont réunies;
3. RMF Québec accepte de payer les frais à l'Autorité conformément aux dispositions de l'article 276.1 (1.1) du Règlement.

Fait à Montréal, le 19 février 2009.

Josée Deslauriers  
Directrice du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0036

### **Systemes HaiVision Inc.**

Vu la demande présentée par Systemes HaiVision Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 février 2009 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de 20 551 actions de catégorie C, 37 396 actions de catégorie D et 8 787 options d'achat d'actions de catégorie D, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord au placement.

Fait à Montréal, le 20 février 2009.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1374950

Décision n°: 2009-FS-0033

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher

le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Minière Rocmec Inc.	2009-02-09	5 080 000 unités	508 000 \$	26	0	2.3
Exploration Orex Inc.	2009-02-11	1 950 000 bons de souscription	0 \$	13	1	2.3
Optosecurity Inc.	2009-02-09	débetures	2 512 500 \$	7	0	2.3
PurGenesis Technologies Inc.	2009-01-21	7 397 000 bons de souscription	0 \$	23	10	2.3 / 2.5
Ressources Plexmar Inc.	2009-02-11	6 860 000 unités	343 000 \$	2	16	2.3 / 2.5
Ressources Vantex Ltée	2009-02-16	2 240 000 actions ordinaires accréditatives et 560 000 actions ordinaires	140 000 \$	14	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Technologies Sensio Inc.	2009-02-06	5 000 334 unités	1 500 100,20 \$	14	2	2.3
Tenth Power Technologies Corp.	2009-02-11	déventures	415 000 \$	1	4	2.3
TTi Turner Technology Instruments Inc.	2009-02-18	322 990 actions ordinaires catégorie B	3 875 880 \$	1	100	2.3
Walton AZ Sawtooth Investment Corporation	2009-02-11	51 275 actions ordinaires catégorie B	512 750 \$	1	15	2.3 / 2.9
Westfield Holdings Limited, Westfield Management Limited et Westfield America Management Limited	2009-02-11	207 000 unités de titres jumelés	1 769 850 \$	1	0	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
BCAM U.S. Equity Fund (Pension)	2008-12-15	30 000 001 parts	450 000 015 \$	2	0	2.3
Beutel Goodman Global Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 695 519,30 parts	21 576 689,24 \$	1	5	2.3
BG Cash Management Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	64 270 872,48 parts	642 708 727,77 \$	18	47	2.3
BG Private Balanced Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 457,107 parts	24 780,23 \$	2	0	2.3



Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
BG Private Bond Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	112 570,17	1 175 120 \$	1	1	2.3
BG US Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	38 556,854	1 168 587,60 \$	1	0	2.3
BluMont Canadian Opportunities Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	10 184,532 parts	1 607 952,10 \$	4	30	2.3
BluMont Core Hedge Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	60 874,853 parts	6 473 554,62 \$	6	113	2.3, 2.19
BluMont Hirsch Long/Short Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	6 434,293 parts	1 098 657,21 \$	4	13	2.3
BluMont Hirsch Performance Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	531 844,502 parts	13 574 020,40 \$	61	199	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Canadian Bond Index Plus Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	604 492 parts	5 963 000 \$	1	1	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Canadian Bond Overlay Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	504 000 parts	5 533 000 \$	5	1	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Canadian Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	934 667 parts	6 031 755,02 \$	7	17	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Canadian Money Market Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 717 301 parts	9 826 620,61	8	26	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Commodity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 006 493 parts	7 907 900 \$	3	0	2.3, 2.10, 2.19
CIBC EAFE Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	849 703 parts	6 032 405,99 \$	7	12	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
CIBC Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	419 742 parts	4 405 928,47 \$	4	20	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Global Canadian Bond Index Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	19 201 201 parts	341 169 494,15 \$	3	17	2.3, 2.10, 2.19
CIBC Global Long Term Bond Index Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	10 920 241 parts	121 270 719,85 \$	3	17	2.3, 2.10, 2.19
CIBC U.S. Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 072 212 parts	6 552 330,73 \$	2	5	2.3, 2.10, 2.19
CIBC U.S. Equity S&P 500 Index Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	16 398 197 parts	101 591 878,83 \$	4	5	2.3, 2.10, 2.19
CIBC U.S. Equity S&P 500 Synthetic Index Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	7 724 856 parts	53 280 136,17 \$	9	20	2.3, 2.10, 2.19
CMS Platinum Fund II, L.P.	2008-04-30 2008-05-08 2008-06-30	Parts de société en commandite	2 840 380 \$	3	1	2.3
CMS Value Real Estate Fund II L.P.	2008-01-30 2008-02-29 2008-03-03	Parts de société en commandite	2 355 780 \$	7	0	2.3
Core Canadian Equity Fund	2008-01-31	1 715,560 parts	696 825,88 \$	1	10	2.19
DGAM MB Diversified Fund	2008-02-01	25 000 actions de catégorie A	24 896 675 \$	1	0	2.3
Fonds contra cyclique Natcan II	2008-01-01 au 2008-12-31	116 305,05 parts	11 622 479,43 \$	3	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes de valeur sociale Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	467 246,90 parts	47 725 888 \$	64	4	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds d'actions canadiennes Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	318 336,75 parts	112 554 310,75 \$	56	6	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes plus Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	14 346,86 parts	929 000 \$	2	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions de petite capitalisation Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	16 662,86 parts	14 155 600 \$	29	4	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions internationales Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	164 485,06 parts	136 053 849,76 \$	63	4	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions mondiales Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	547 288,84 parts	46 524 576 \$	53	4	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions américaines Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	553 762,308 parts	3 871 883,01 \$	6	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions américaines JOV Prospérité	2008-01-01 au 2008-12-31	1 360 086,399 parts	10 622 765,56 \$	131	125	2.3
Fonds d'actions américaines Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	88 948,27 parts	47 690 510,16 \$	17	4	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	8 499 082,588 parts	259 503 368,56 \$	39	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes JOV Prospérité	2008-01-01 au 2008-12-31	808 565,192 parts	8 357 335,91	117	93	2.3
Fonds d'actions internationales JOV Prospérité	2008-01-01 au 2008-12-31	976 006,39 parts	9 148 721,95 \$	128	112	2.3
Fonds d'arbitrage d'obligations à court terme Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	57 391,44 parts	5 000 000 \$	1	0	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Fonds d'arbitrage d'obligations à court terme Natcan II	2008-01-01 au 2008-12-31	49 401 parts	4 940 100 \$	2	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations canadiennes indicielles-plus Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	9 316,11 parts	865 000 \$	3	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations canadiennes Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	942 182,93 parts	80 419 902,15 \$	58	6	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations corporatives Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	647 429,02 parts	68 369 880,48 \$	10	6	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	1 469 952,513 parts	15 579 768,01 \$	11	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations univers corporatives Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	463 160,32 parts	44 417 063,32 \$	17	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de couverture opportunités Sprott SEC	2008-01-31 au 2008-12-31	3 928 821,457 parts	105 341 955,80 \$	52	430	2.3, 2.10
Fonds de couverture opportunités Sprott SEC II	2008-01-31 au 2008-12-31	7 841 543,943 parts	179 460 533,73 \$	78	852	2.3, 2.10
Fonds de marché monétaire américain Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	1 208 301 parts	12 947 650,06 \$	24	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	9 441 353,688 parts	94 413 536,88 \$	44	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	4 154 116,31 parts	4 148 410 936,95 \$	206	15	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de revenu fixe Newport	2009-01-15 au 2009-02-21	24 617,279 parts	2 490 100 \$	1	37	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds équilibré global Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	1 278 431,230 parts	12 922 468,94 \$	12	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré Jarislowsky Fraser	2008-01-01 au 2008-12-31	2 769 375,812 parts	38 584 732,40 \$	57	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds gestion de devises Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	2 500 parts	250 000 \$	1	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds immobilier Nevis	2008-08-06	3 005 parts	3 000 000 \$	1	0	2.3
Fonds immobilier Nevis-T	2008-01-10 au 2008-12-30	55 049 parts	43 690 000 \$	3	0	2.3
Fonds indiciel d'actions américaines Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	25 362,92 parts	5 559 200 \$	32	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds privé GPD actions canadiennes de grande capitalisation	2008-01-31 au 2008-12-31	5 560 627parts	61 273 880 \$	1	3	2.3
Fonds privé GPD actions canadiennes de petite capitalisation	2008-01-31 au 2008-12-31	1 634 696 parts	13 692 272 \$	1	2	2.3
Fonds privé GPD actions EAEO	2008-01-31 au 2008-12-31	6 179 022 parts	58 815 435 \$	1	3	2.3
Fonds privé GPD équilibré	2008-01-31 au 2008-12-31	509 374 parts	5 160 478 \$	1	1	2.3
Fonds privé GPD obligations	2008-01-31 au 2008-12-31	1 083 486 parts	10 948 444 \$	1	1	2.3
Fonds privé GPD obligations corporatives	2008-01-31 au 2008-12-31	5 978 500 parts	56 071 879 \$	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Fonds privé GPD obligations gouvernementales	2008-01-31 au 2008-12-31	7 201 829 parts	71 554 067 \$	1	2	2.3
Fonds privé GPD stratégies alternatives	2008-01-31 au 2008-12-31	590 372 parts	5 773 005 \$	1	2	2.3
Fonds privé GPD actions américaines (pour comptes non taxables)	2008-01-31 au 2008-12-31	2 662 619 parts	15 235 440 \$	1	3	2.3
Fonds privé GPD actions américaines (pour comptes taxables)	2008-01-31 au 2008-12-31	7 036 104 parts	35 226 173 \$	1	3	2.3
Fonds valeur quantitatif L/S Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	51 051 parts	5 150 100 \$	3	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds valeur ultime Natcan	2008-01-01 au 2008-12-31	34 169,58 parts	3 349 519,62 \$	5	0	2.3, 2.10, 2.19
Formula Growth Hedge Fund	2008-01-31 au 2008-10-31	8 627 946,72 parts de catégorie A, F et I	85 369 169,45 \$	18	10	2.3, 2.10, 2.19
Fund X Opportunity Fund, LLC	2008-10-07	Parts	1 105 800 \$	1	0	2.10
Galliant Equity Long/Short Fund LP	2008-03-01 au 2008-08-01	3 216,61 parts	321 355 \$	4	0	2.3
HorizonOne Energy Private Equity Fund L.P.	2008-06-13 au 2008-07-11	38 437,50 parts	3 843 650 \$	1	19	2.3, 2.10
Invesco International Equity Fund	2008-04-01	100 725,905 parts	910 260 \$	1	0	2.3
iShares Barclays Aggregate Bond Fund	2008-12-16	400 actions	49 040,15 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
iShares CDN S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index Fund	2008-12-08	24 270 actions	319 664,68 \$	1	0	2.3
iShares MSCI Emerging Markets Index Fund	2008-12-15	4 740 actions	141 076,55 \$	1	0	2.3
iShares MSCI EMU Index Fund	2008-12-01 2008-12-12 2008-12-29	128 150 actions	4 364 803,66 \$	1	0	2.3
iShares MSCI Japan Index Fund	2008-12-01	12 950 actions	134 156,67 \$	1	0	2.3
iShares TR MSCI EAFE Index Fund	2008-12-03 2008-12-16	22 500 actions	1 103 840,90 \$	2	0	2.3
Jarislowsky International Pooled Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 659 674,444 parts	37 159 657,68 \$	45	0	2.3, 2.10, 2.19
Jarislowsky Special Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 797 001,306 parts	38 027 000 \$	84	0	2.3, 2.10, 2.19
Jarislowsky, Fraser Global Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	118 527,967 parts	1 042 089,57 \$	2	0	2.3, 2.10, 2.19
JOV Prosperity Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 271 583,071 parts	22 797 846,71 \$	174	158	2.3
Leith Wheeler Canadian Equity Fund Series A	2008-01-01 au 2008-12-31	1 838 742,87 parts	58 255 092,57 \$	1	10	2.3
Leith Wheeler Constrained Fixed Income Fund Series A	2008-01-01 au 2008-12-31	126 096,54 parts	1 262 489,98 \$	1	0	2.3
Leith Wheeler International Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 309 555,07 parts	18 314 786,17 \$	1	24	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Leith Wheeler Unrestricted Diversified Pooled Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 492 047,37 parts	25 732 129,90 \$	2	2	2.3
Leith Wheeler US Pension Pooled Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	6 992 375,31	17 683 188,31 \$	1	4	2.3
MB Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	395 705,64 parts	22 007 901,33 \$	1	31	2.3
MB Global Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	612 665,345 parts	7 615 387,58 \$	5	16	2.3
MB International Equity Growth Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	404 376,1871 parts	3 044 298,83 \$	1	1	2.3
MB Money Market Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 304 603,975 parts	23 046 039,75 \$	1	50	2.3
PCJ Canadian Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	22 317,41 parts	220 749 \$	1	0	2.3
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	5 309 511,18 parts	51 822 240,83 \$	4	335	2.3
Phillips, Hager & North High Grade Corporate Bond Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	352 988,497 parts	3 403 962,15 \$	1	87	2.3
Phillips, Hager & North Mortgage PensionTrust	2008-01-01 au 2008-12-31	1 038 955,095 parts	10 886 010,79 \$	16	149	2.3
Polar Investment Funds Limited	2008-07-16 au 2008-12-29	75 500,2588 parts	7 685 025,88 \$	1	99	2.3
PowerShares Aero & Defense Portfolio	2008-12-16	800 actions	12 928,99 \$	1	0	2.3



Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
S&P Depository Receipts TR Unit	2008-12-16	1 200 actions	129 371,04 \$	1	0	2.3
Sceptre Pooled Investment Fund - Balanced Section	2008-01-01 au 2008-12-31	1 778 259,009 parts	190 997 443,30 \$	1	38	2.19
Sceptre Pooled Investment Fund – Equity Section	2008-01-01 au 2008-12-31	1 946,48 parts	1 243 724,691 \$	1	1	2.19
Sceptre Pooled Investment Fund – Foreign Equity Pool Section	2008-01-01 au 2008-12-31	3 179 032,178 parts	253 941 146,43 \$	4	11	2.19
Sceptre Pooled Investment Fund – Small Cap Section	2008-01-01 au 2008-12-31	355 454,916 parts	32 395 805,88 \$	5	3	2.19
Schroder Emerging Markets Fund (Canada)	2008-01-01 au 2008-12-31	Parts	12 861 088,37 \$	1	0	2.3
Sevenoaks Oportunities Fund L.P.	2008-02-01 2008-04-01 2008-08-01	1 115 parts	1 115 000 \$	2	9	2.3
SPDR Lehman International	2008-12-16	800 actions	51 751,12 \$	1	0	2.3
SPDR S&P Homebuilders ETF	2008-12-08 2008-12-11	53 350 actions	846 405,10 \$	2	0	2.3
Sprott Bull/Bear RSP Fund	2008-01-31 au 2008-12-31	4 520 132,908 parts	52 110 773,76 \$	35	799	2.3, 2.10
Sprott Global Market Neutral Fund	2008-01-31 au 2008-12-31	1 546 288,753 parts	14 974 300,33	5	153	2.3, 2.10
Sprott Opportunities RSP Fund	2008-01-31 au 2008-12-31	2 396 719,776 parts	35 431 089,96 \$	55	249	2.3, 2.10
Sprott Small Cap Hedge Fund	2008-01-31 au 2008-12-31	762 641,8894 parts	9 111 195,01 \$	4	101	2.3, 2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Stanton International Equity Fund LP	2008-03-01 2008-08-01	2 504,1091 parts de série F	232 501,80 \$	3	0	2.3
Strategies Diversifiées Staton SEC	2008-02-01 2008-03-01 2008-07-01 2008-08-01	10 479,07 parts de série A et F	1 061 816 \$	3	5	2.3
Thornmark Dividend & Income Fund	2008-01-01 au 2008-01-31	1 962 510,007 parts	30 049 535,75 \$	1	186	2.3
Trapeze Value Trust	2008-02-02 au 2008-12-18	38 207,977 parts de série M	374 187,98 \$	2	13	2.3
Triumph Aggressive Opportunities Fund L.P.	2008-02-01 au 2008-12-01	9 809,58 parts	9 809 576,32 \$	1	13	2.3
Triumph Capital Appreciation Fund L.P.	2008-02-01 au 2008-11-01	11 474,58 parts	11 474 583,49	5	21	2.3
WFC Opportunities Trust	2008-01-01 au 2008-12-31	1 203 975 parts	12 039 758 \$	1	195	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Eldorado Gold Corporation

Vu la demande présentée par Eldorado Gold Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 février 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (« Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 23 février 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 15 septembre 2008;
2. la déclaration de changement important datée du 18 février 2009;
3. la déclaration de changement important datée du 20 février 2009, amendant la déclaration de changement important datée du 18 février 2009;
4. le rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis relatifs aux états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs pour la période terminée le 30 juin 2008;
5. le rapprochement des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis relatifs aux états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs pour la période terminée le 30 septembre 2008;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 23 février 2009.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0034

### **Fonds communs ISL (Les)**

Vu la demande présentée par Investissements Standard Life Inc. (« ISL ») et les Fonds existants énumérés à l'annexe A, (les « demandeurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 janvier 2008, telle que consolidée et mise à jour le 27 janvier 2009 (la « demande »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1-1, r. 1 (le « Règlement »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176 telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 11 février 2009 en faveur de Josée Deslauriers, directrice des fonds d'investissement et de l'information continue, laquelle est valable pour la période allant du 12 février 2009 au 20 février 2009 inclusivement;

vu la demande visant à dispenser les Fonds communs ISL (définis ci-après) de l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement quant au paiement des droits prévus à ce paragraphe relativement à la valeur globale des titres placés au cours de leur exercice financier auprès des Fonds existants ou de tout autre Fonds commun ISL créé de concert avec ISL et géré par celui-ci (les « Fonds futurs » et collectivement avec les Fonds existants, les « Fonds communs ISL »), le tout dans le cadre d'une structure de placement auprès d'autres organismes de placement collectif (« OPC ») du même groupe (la « dispense demandée »);

vu le dédoublement des droits payables à l'Autorité qu'entraînerait l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement concernant les placements effectués dans le cadre d'une structure de placement auprès d'autres OPC du même groupe;

vu les représentations faites par les demandeurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que la déclaration de placement avec dispense qui sera déposée conformément à la partie 6 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription divulgue clairement la valeur globale des titres placés par les Fonds communs ISL auprès d'autres Fonds communs ISL.

La présente décision cessera d'avoir effet à la suite de l'entrée en vigueur de toute modification à la réglementation concernant les droits exigibles à la suite de placements effectués, conformément au régime de dispense prévu à la législation, par un organisme de placement collectif auprès d'un autre OPC du même groupe.

Fait à Montréal, le 19 février 2009.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

## ANNEXE A

Fonds commun d'obligations ISL  
Fonds commun d'actions canadiennes plafonnées ISL  
Fonds commun d'actions canadiennes à faible capitalisation ISL  
Fonds commun d'actions américaines ISL  
Fonds commun d'actions internationales ISL  
Fonds commun d'actions diversifié ISL  
Fonds commun d'actions canadiennes valeur ISL  
Fonds commun du marché monétaire ISL  
Fonds commun IGP d'obligations ISL  
(les « Fonds existants »)

Décision n°: 2009-FIIC-0017

### Fronteer Development Group Inc.

Vu la demande présentée par Fronteer Development Group Inc. (l'« initiateur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 décembre 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 3.1(1) et 3.1(2) du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat ou de rachat*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« communiqués de presse » : voir la liste figurant à l'Annexe A;

« contrats importants » : l'entente entre Teck Cominco Arama ve Madencilik Sanayi Ticaret et Fronteer Eurasia Madencilik Limited Sirketi datée du 1<sup>er</sup> juin 2007 et la lettre d'intention entre l'initiateur et Newmont Mining Corporation datée du 6 février 2008;

« note d'information » : la note d'information portant sur l'offre;

« notice annuelle » : la notice annuelle de l'initiateur datée du 27 mars 2008 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;

« offre » : l'offre publique d'achat projetée de l'initiateur visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Aurora Energy Resources Inc.;

« rapports techniques » : voir la liste figurant à l'Annexe B;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation d'établir une version française des rapports techniques, des communiqués de presse et des contrats importants qui seront intégrés par renvoi à la note d'information par le biais de la notice annuelle (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes:

1. l'initiateur entend lancer l'offre et déposer la note d'information le ou vers le 23 janvier 2009;
2. les rapports techniques, les communiqués de presse et les contrats importants sont intégrés par renvoi à la notice annuelle qui elle-même sera intégrée par renvoi à la note d'information;
3. tout document intégré par renvoi à une note d'information fait partie intégrante de celle-ci et, en vertu de l'article 40.1 de la Loi, ce document doit être établi en français ou en français et en anglais;
4. les rapports techniques, les communiqués de presse et les contrats importants ne sont pas des documents normalement intégrés par renvoi à une note d'information dans le cadre d'une offre publique aux termes de la Loi et leur intégration à la notice annuelle, et indirectement à la note d'information, n'a été dictée que par des motifs de convenance et de clarté afin de compléter la notice annuelle;
5. la notice annuelle, qui sera traduite en français, contient les informations requises par la Loi ainsi qu'un résumé des rapports techniques, des communiqués de presse et des contrats importants.

vu les déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 21 janvier 2009.

Louis Morisset

Surintendant des marchés de valeurs

### Annexe A

Communiqué de presse daté du 17 mai 2004 intitulé « *Fronteer signs option agreements with Teck Cominco for two gold projects in Turkey* »

Communiqué de presse daté du 3 février 2005 intitulé « *Fronteer adds three more gold properties in Western Turkey* »

Communiqué de presse daté du 24 janvier 2006 intitulé « *Fronteer and Rimfire acquire new uranium-copper-gold-silver district from Newmont and Breakwater* »

Communiqué de presse daté du 9 janvier 2007 intitulé « *Fronteer continues to expand AGI DAGI Gold project, NW Turkey* »

Communiqué de presse daté du 10 janvier 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora intersects 2.19 %  $U_3O_8$  over 3.62 metres at India deposit, Coastal Labrador* »

Communiqué de presse daté du 11 janvier 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora wraps up Michelin drilling with more positive results* »

Communiqué de presse daté du 16 janvier 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora wraps up 2006 Jacques Lake drill program with 0.16 %  $U_3O_8$  over 17.13 metres* »

Communiqué de presse daté du 17 janvier 2007 intitulé « *Fronteer discovers new copper-gold porphyry in Turkey intersecting 1.03 grams per ton gold and 1.03 % copper over 105.4 metres* »

Communiqué de presse daté du 13 février 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora delivers resource estimates for the Michelin and Jacques Lake uranium deposits, Coastal Labrador* »

Communiqué de presse daté du 8 mars 2007 intitulé « *Drilling expands Fronteer's porphyry copper-gold discovery at Halilaga, NW Turkey* »

Communiqué de presse daté du 15 mars 2007 intitulé « *Fronteer close \$ 60.5 million public offering* »

Communiqué de presse daté du 3 avril 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora expands metallurgical database of its Michelin uranium deposit in Coastal Labrador* »

Communiqué de presse daté du 19 avril 2007 intitulé « *Fronteer continues to expand its Kirazli gold deposit, NW Turkey* »

Communiqué de presse daté du 25 avril 2007 intitulé « *Porphyry copper-gold mineralization expands significantly at Halilaga, NW Turkey* »

Communiqué de presse daté du 22 mai 2007 intitulé « *Fronteer's Agi Dagi in Northwestern Turkey continues to expand with ongoing drilling* »

Communiqué de presse daté du 4 juin 2007 intitulé « *Fronteer increases investment Latin American Minerals* »

Communiqué de presse daté du 5 juin 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora commences comprehensive C\$ 26 million uranium exploration and development program in Coastal Labrador* »

Communiqué de presse daté du 18 juin 2007 intitulé « *Fronteer's Turkish deposits increase to 3.5 million ounces gold equivalent* »

Communiqué de presse daté du 27 juin 2007 intitulé « *New high grade silver zone intersected at Kirazli gold deposit* »

Communiqué de presse daté du 28 juin 2007 intitulé « *Fronteer Development Group Inc. to seek to acquire NewWest Gold Corporation; enters into agreement with significant shareholder* »

Communiqué de presse daté du 26 juillet 2007 intitulé « *New surface high grade zone at Kirazli returns up to 17 ounces per ton gold* »

Communiqué de presse daté du 27 juillet 2007 intitulé « *Fronteer Development Group Inc. and NewWest Gold Corporation enter into arrangement agreement* »

Communiqué de presse daté du 8 août 2007 intitulé « *NewWest Gold Corporation receives interim court order for arrangement with Fronteer Development Group* »

Communiqué de presse daté du 20 août 2007 intitulé « *Halilaga copper-gold project continues to expand* »

Communiqué de presse daté du 22 août 2007 intitulé « *Kirazli gold project advances to next stage* »

Communiqué de presse daté du 22 août 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora confirms and expands new zone at Michelin uranium deposit, Labrador* »

Communiqué de presse daté du 11 septembre 2007 intitulé « *Halilaga project returns one of the highest grade copper-gold intercepts to date* »

Communiqué de presse daté du 12 septembre 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora makes new uranium discovery West of Jacques Lake deposit* »

Communiqué de presse daté du 13 septembre 2007 intitulé « *NewWest Gold Corporation obtains shareholder approval for arrangement with Fronteer Development Group* »

Communiqué de presse daté du 19 septembre 2007 intitulé « *NewWest Gold Corporation receives final court order for arrangement with Fronteer Development Group* »

Communiqué de presse daté du 19 septembre 2007 intitulé « *Fronteer's Turkish mineral belt advances to next stage* »

Communiqué de presse daté du 24 septembre 2007 intitulé « *Fronteer closes acquisition of NewWest, adds 3.5 million ounces gold equivalent to resource base* »

Communiqué de presse daté du 24 septembre 2007 intitulé « *Fronteer Development Group acquires shares of NewWest Gold* »

Communiqué de presse daté du 3 octobre 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora further expands Jacques Lake uranium deposit* »

Communiqué de presse daté du 11 octobre 2007 intitulé « *Drill results reinforce strong growth potential of Northumberland gold deposit in Nevada* »

Communiqué de presse daté du 18 octobre 2007 intitulé « *Fronteer's Aurora continues to expand zones at Michelin uranium deposit* »

Communiqué de presse daté du 6 novembre 2007 intitulé « *Drill program reinforces Fronteer's Sandman gold deposits in Nevada* »

Communiqué de presse daté du 23 novembre 2007 intitulé « *Ongoing drill results strengthen significance of Halilaga copper-gold porphyry* »

Communiqué de presse daté du 26 novembre 2007 intitulé « *New Nevada gold trend returns high-grade intersections at Long Canyon* »

Communiqué de presse daté du 19 décembre 2007 intitulé « *Halilaga copper-gold project to nearly double exploration program for 2008* »

## Annexe B

Rapport technique intitulé « *Technical Report, Great Basin East Properties, Elko County, Nevada and Box Elder County, Utha, USA* » daté du 24 juillet 2006

Rapport technique intitulé « *The Exploration Activities of Aurora Energy Resources Inc. on the CMB Uranium Property, Labrador, Canada, During the Period January 2006 to January 2007* » daté du 19 février 2007 tel qu'amendé le 1er mars 2007

Rapport technique intitulé « *Technical report on the Pirentepe and Halilaga exploration properties, Canakkale, Western Anatolia, Turkey* » daté du 30 mars 2007

Rapport technique intitulé « *Technical Report on the Agi Dagı Gold Property, Canakkale, Turkey* » daté du 1er août 2007

Rapport technique intitulé « *Technical Report on the Kirazlı Gold Property, Canakkale Province, Republic of Turkey* » daté du 1<sup>er</sup> août 2007

Rapport technique intitulé « *Updated Technical Report Northumberland Project Nye County, Nevada, USA* » daté du 1<sup>er</sup> novembre 2007

Rapport technique intitulé « *Updated Technical Report Sandman Gold Project, Humboldt County, Nevada, USA* » daté du 1<sup>er</sup> novembre 2007

Rapport technique intitulé « *Updated Technical Report Zaca Property, Alpine County, California, USA* » daté du 1<sup>er</sup> novembre 2007

Version amendée du rapport technique intitulé « *The Exploration Activities of Aurora Energy Resources Inc. on the CMB Uranium Property, Labrador, Canada During the Period January 1, 2007 to December 31, 2007* » datée du 20 novembre 2007

Décision n°: 2009-SMV-0003

### Great Bassin Gold Ltd.

Vu la demande présentée par Great Basin Gold Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 janvier 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (« Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;



vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 20 février 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;
2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 15 mai 2008;
3. le rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis relatifs aux états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs pour la période terminée le 30 septembre 2008;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 20 février 2009.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0018

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».